

jeudi 23 Mai 2019 - n°218

**A vos agenda** - Notez bien !

**Événement - Congrès** - J-20 Congrès annuel de Villes de France les 13 et 14 juin 2019 à Albi

**Fonction publique territoriale** - Fonction publique, une semaine décisive

**Institutions** - L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires adoptée à l'Assemblée nationale

**Education** - Projet de loi pour une école de la confiance

**Enseignement supérieur** - « L'Impact économique local de l'enseignement supérieur » : Séminaire à Roanne les 6 et 7 juin prochains.

## A VOS AGENDA



**Notez bien !**

**Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi**

**Jeudi 13 juin matin** : Assemblée générale de *Villes de France*

**Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin** : Congrès de *Villes de France*

**Le Programme**

**Inscription en ligne**

### **Mercredi 12 juin 2019**

- 17h00 : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*  
Mairie d'Albi

### **Mercredi 26 juin 2019**

- Déjeuner avec le Groupe Casino  
148 rue de l'Université Paris 7ème

### **Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019**

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

### **Mercredi 10 juillet 2019**

Conseil d'administration de *Villes de France*, Colmar

### **Mercredi 25 septembre 2019**

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

## EVÉNEMENT - CONGRÈS



### **J-20 Congrès annuel de Villes de France les 13 et 14 juin 2019 à Albi**

**Le Congrès 2019 de Villes de France aura lieu les 13 et 14 juin prochains à Albi (Tarn) et aura cette année pour thème « Mieux vivre au quotidien dans les Villes de France ».**

Ce Congrès nous permettra d'aborder ensemble des enjeux fondamentaux et structurants pour nos villes de France, comme ceux des mobilités, de l'enseignement supérieur, de l'attractivité de nos coeurs de villes... Naturellement

à proximité de Toulouse, nous reviendrons sur le lien qui unit ou doit unir les villes moyennes aux métropoles.

Il sera aussi l'occasion d'interpeller le Gouvernement sur nos difficultés, et notamment sur la question de l'autonomie fiscale avec le scénario de remplacement de la taxe d'habitation. Le Premier Ministre Edouard Philippe, Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires, Sébastien Lecornu, Ministre chargé des collectivités territoriales, Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat en charge du budget ont annoncé leur présence. **Le jeudi 13 juin matin** sera consacré à l'Assemblée Générale de *Villes de France*.

**Le Congrès débutera à 14h pour s'achever vendredi 14 juin vers 13h.**

Nous vous invitons à d'ores-et-déjà vous inscrire sur la **plateforme**.

Retrouvez le programme complet

## FNCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



### Fonction publique, une semaine décisive

Depuis la semaine passée (voir notre dernier numéro d'Ondes Urbaines), les députés examinent à intervalles réguliers en première lecture, les dispositions du projet de loi de transformation de la fonction publique. Un certain nombre de décisions emblématiques ont d'ores-et-déjà été adoptées sans surprise par la majorité.

Outre des modifications de composition de la future Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATPV), les députés ont notamment validé l'article 7 du projet, qui ouvre la possibilité de recruter des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire sur des emplois de direction de l'État, et élargit cette possibilité pour les versants territorial et hospitalier de la fonction publique. Olivier Dussopt a indiqué que *"l'ouverture des emplois de direction sera accompagnée d'une disposition mettant en place un contrôle déontologique sur le recrutement de contractuels ou sur le retour de fonctionnaires en disponibilité dans le secteur privé. Quant aux éventuels retours vers le secteur privé des intéressés, ils feront naturellement l'objet du contrôle déontologique qui s'impose à tout agent public."*

#### Nouveaux contrats de projet

Avec l'adoption de l'article 8, il est également mis en œuvre le contrat de projet, nouveau contrat à durée déterminée. Conclu pour une durée minimale d'un an et ne pouvant excéder six ans, le contrat de projet poursuit deux objectifs :

- doter les services publics des compétences professionnelles nécessaires à leurs transformations, à l'heure où les administrations et les employeurs publics doivent faire face à des projets spécifiques et sur des durées relativement courtes ;
- sécuriser l'emploi des contractuels recrutés pour mener à bien ces projets. Le contrat prendra fin avec la fin du projet. En cas de fin anticipée, l'agent se verra octroyer une indemnité spécifique.

Avec l'adoption de l'article 9, la majorité parlementaire élargit significativement les possibilités de recours au contrat pour les emplois permanents de toutes catégories de l'Etat, et pour les emplois des catégories A et B de la fonction publique territoriale.

#### Rupture conventionnelle

Les députés ont aussi adopté l'article 26 qui crée le dispositif de la rupture conventionnelle dans la fonction publique. Ce mécanisme de rupture conventionnelle va permettre de mieux accompagner les mobilités et les transitions professionnelles, de faciliter les secondes, voire les troisièmes parties de carrière en donnant aux agents les mêmes garanties que les salariés du secteur privé.

La rupture conventionnelle – qui s'adresse aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée et, à titre expérimental, aux fonctionnaires sur la période du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2025 – est *« un outil attendu par les agents qui, aujourd'hui, n'ont bien souvent pas d'autre choix que de démissionner et perdre ainsi tous les avantages dont ils bénéficient, ouvre le droit à une indemnité de rupture et à l'allocation de retour à l'emploi, permettant ainsi de redonner aux agents un second souffle à leurs parcours professionnels »* a indiqué le secrétaire d'Etat.

Ce dispositif s'appliquera aux agents de l'Etat et ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ainsi que des établissements relevant de la fonction publique hospitalière.

## INSTITUTIONS



### L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires adoptée à l'Assemblée nationale

Annoncée en juillet 2018 par le Président de la République, la création de l'Agence nationale de cohésion des territoires voit son examen parlementaire prolongé.

A la suite d'une première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat, la commission mixte paritaire avait abouti à un désaccord portant principalement

sur la gouvernance de cette agence. Le Sénat souhaitant une majorité d'élus locaux au conseil d'administration quand les députés préféraient, en accord avec la volonté du gouvernement, que l'Etat en demeure majoritaire.

Dans l'hémicycle, la ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline Gourault a déclaré : *« Le gouvernement souhaite rappeler que, s'il est tout à fait favorable à ce que les représentants des élus locaux disposent d'une large place au sein du conseil d'administration de l'Agence, cette large place n'est pas incompatible avec la conservation d'au moins la moitié des sièges pour les représentants de l'État. Au demeurant, un tel équilibre est totalement cohérent au regard du fait que l'ANCT sera une agence de l'État, composée d'agents de l'État, et dont le budget fonctionnera à partir de crédits de l'État »*.

## EDUCATION



### Projet de loi pour une école de la confiance

Examiné la semaine dernière au Sénat, le projet de loi pour une école de la confiance porté par Jean-Michel Blanquer a fait l'objet d'un débat riche.

Si l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans a été adoptée à l'unanimité, les sénateurs ont introduit quelques modifications :

- Suppression de la possibilité de créer des établissements publics des savoirs fondamentaux permettant le regroupement des classes d'un collège et d'une ou

plusieurs écoles ;

- Ajout de la suspension des allocations pour les parents d'élèves absentéistes ;

- Renforcement de l'école inclusive, prévoyant un recours pour les familles si l'accompagnement mutualisé des élèves handicapés, prévu par le texte, ne leur donne pas satisfaction. Permission également du recrutement conjoint d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) par l'Etat et les collectivités.

Le projet de loi doit maintenant être examiné lors d'une commission mixte paritaire (CMP), dont la date n'est pas encore connue, qui pourra encore modifier ou supprimer des dispositions. En cas d'échec de la commission, une nouvelle lecture du texte débutera à l'Assemblée puis au Sénat, l'Assemblée ayant le dernier mot.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



### « L'Impact économique local de l'enseignement supérieur » : Séminaire à Roanne les 6 et 7 juin prochains.

Les 6 et 7 juin prochains, le réseau des collectivités ESR (*Villes de France*, France urbaine, FNAU, AVUF, AdCF) en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Université et Régions de France et avec le soutien de la Banque

des territoires et Roannais Agglomération, organise son séminaire national dédié à l'impact économique local de l'enseignement supérieur.

Au côté de l'Etat, dont c'est la compétence, les régions, les agglomérations, parfois les départements... sont aussi des autorités publiques qui font le choix d'investir des sommes souvent conséquentes dans la politique publique de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, font eux aussi des choix stratégiques liés à leur situation géographique et aux acteurs socio-économiques qui les entourent, pour développer, maintenir des sites malgré des coûts de fonctionnement parfois importants. Les raisons en sont largement connues : faciliter l'accès à la formation supérieure au plus près des citoyens, servir de tête de pont de l'innovation, facteur d'attractivité et de dynamique pour un territoire qui révèlent que les établissements d'enseignement supérieur répondent à de nombreuses missions de service public, bien au-delà de leurs missions initiales.

Mais comment tous ces acteurs peuvent-ils être sûrs que les choix qu'ils font atteignent bien les objectifs qu'ils s'étaient fixés ? La mesure de l'impact de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les territoires devient dans ce contexte une tâche essentielle. Se doter d'objectifs clairs et partagés, identifier des critères pertinents et exhaustifs, observer de près cette politique une fois qu'elle a produit ses premiers effets, sont autant de jalons qu'il convient de planter les uns après les autres, et qui tous sont hautement individualisés en fonction du territoire dont ils décrivent le pourtour.

[Le programme](#)

[Inscription](#)